



L'actualité du **ministère** des industries chimiques

N° 344 du 25 octobre 2018

L'agenda

5 et 6 décembre 2018

CONFERENCE INTERNATIONALE POUR LA PAIX (A MONTREUIL)

Inscrivez vous vite !

RÉUNIONS PARITAIRES

A VENIR

05/11- CPPNI officine

07/11-GPN PETROLE : Ordonnances Macron

11/11-CHIMIE : Paritaire

13/11-DROGUERIE : Commission sociale paritaire

13/11-INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : CNPEFP+SPP répartition

15/11-INDUSRIE PHARMACEUTIQUE : Paritaire

16/11-PETROLE : CPNSS

20/11-PLASTURGIE : CMP

20/11-CHIMIE : CSP

20/11-INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : CPPNI restreinte répartition

22/11-PLASTURGIE : CNPE

22/11-PETROLE : Négociation salariale

Droits & libertés

L'ensemble des membres de la délégation du personnel du CSE bénéficie de la formation nécessaire à l'exercice de ses missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, quel que soit l'effectif de l'entreprise, qu'il existe ou non une commission santé, sécurité et conditions de travail (art. L. 2315-18 du C. trav.).

La charge financière de cette formation incombe à l'employeur.

UNE FORMATION SANTÉ-SÉCURITÉ POUR TOUS LES MEMBRES DU CSE

Le congé de formation est pris en une seule fois, à moins que le bénéficiaire et l'employeur ne décident d'un commun accord qu'il le sera en deux fois (Art. R. 2315-18 du C. trav.).

Les modalités pratiques sont fixées par les articles R. 2315-9 à R. 2315-22 du Code du travail. Ces textes reprennent les dispositions applicables aux membres du CHSCT.

PROJET DE LOI DE FINANCE 2019

LA RELANCE DU POUVOIR D'ACHAT, MAIS POUR QUI ?

1,8 milliard €

C'est, au mieux, selon les sources de différents économistes, ce qui **reviendrait aux familles**. En effet, la présentation, faite par le gouvernement, de 6 milliards, ne tient pas compte de l'impact de l'augmentation de la CSG pour les retraités ou les salariés du public, ou encore de la baisse des APL, par exemple.

Entre 18 et 19 milliards €

c'est ce qui reviendra aux entreprises en 2019, soit **10 fois plus que pour les familles**. Le comble, c'est qu'avec la transformation du CICE en baisse, de cotisations pour les entreprises, celles-ci le percevront 2 fois : une fois sous forme de crédit d'impôt au titre de l'exercice 2018 et sous forme de baisse de cotisations dès janvier 2019.

Orga & Vie syndicale

Le programme de la formation syndicale 2019 sera prochainement disponible pour les syndicats sur le site internet de la FNIC-CGT et envoyé par courrier.

Conformément aux décisions de la Direction fédérale, quelques formations sont déjà programmées sur Montreuil, mais elles sont toutes organisables en territoire afin d'être au plus près des besoins des syndicats. Il revient à chaque syndicat de se rapprocher du référent FNIC en territoire qui recensera

PLAN DE FORMATION SYNDICALE 2019

les besoins en formation et trouvera le lieu le plus adéquat pour leur réalisation. L'objectif minimal est que chaque nouveau syndiqué puisse avoir une formation d'accueil dans l'année qui suit son adhésion, et que chaque nouvel élu reçoive la formation syndicale de niveau 1, a minima.

Pour rappel, chaque salarié a droit, selon le Code du travail, à 12 jours de formation syndicale, les absences étant prises en charge par l'employeur.

Actualité sociale

Loi de Financement de la Sécurité sociale 2019

Une absence de moyens pour répondre
aux besoins des assurés sociaux

Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 créaient le système de Sécurité sociale en France, géré par les assurés sociaux avec un financement par les cotisations des seuls salariés.

Cette grande avancée sociale, inscrite dans le programme du Conseil National de la Résistance en mars 1944, était un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».

C'est le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Ambroise CROIZAT, ancien Secrétaire général de la Fédération des Métallurgistes **CGT**, qui dirigea la mise en place du système de protection sociale.

Le patronat n'a jamais accepté cette conquête sociale et depuis sa création ne cesse, avec l'aide des gouvernements successifs, de porter des attaques contre la Sécurité sociale. Après avoir éclaté cette caisse unique en 3 puis 4 grandes branches (santé, retraite, famille et accidents de travail) et une 5^{ème} (cotisations/recouvrement), la loi du 22 février 1996 a réformé la constitution de la V^{ème} République et instauré les lois de financement de la Sécurité sociale.

Le déficit de la Sécurité sociale est donc organisé, par les gouvernements, avec la mise en place des exonérations de cotisations sociales qui ne cessent de se poursuivre depuis des années et les baisses de salaires, (par exemple sous Mitterrand - 8%), donc des baisses de cotisations. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2019 reprend les annonces faites lors de la présentation du Plan santé.

Il met une nouvelle fois en évidence la mainmise de l'État sur la Sécurité sociale et l'exclusion de sa gestion par les salariés.

La facture sera lourde pour les retraités, les familles, les malades mais aussi pour les personnels de la santé et de la Sécurité sociale. Est-il besoin de rappeler qu'il manque 100 000 salariés dans les hôpitaux et 200 000 pour les EHPAD et l'aide à domicile ?

Les entreprises quant à elles vont bénéficier d'un gain de trésorerie de 20 milliards d'euros dès 2019 par la suppression totale des cotisations pour les salaires au SMIC. Viendront s'y additionner 26 milliards d'euros de CICE au titre de 2018 et autant par la transformation du CICE en abattements de cotisations dès le 1er janvier 2019, soit 72 milliards au total. S'agissant de

l'assurance-maladie, la légère augmentation de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) de 2,3 % à 2,5 % est bien en dessous des 4,5 % qu'il faudrait pour maintenir l'existant, donc très loin des moyens nécessaires pour répondre aux besoins des populations.

Le reste à charge 0 (rebaptisé 100% santé) sera, en réalité, supporté par les assurés, à travers la hausse des cotisations des complémentaires.



La CGT réaffirme qu'elle ne laissera pas détruire le modèle français de Sécurité sociale qui est plus que jamais menacé et pour lequel elle porte des propositions ambitieuses. La santé ne peut être traitée comme une donnée comptable ! Elle mérite un réel investissement pour faire face aux besoins et aux exigences des personnels et des usagers.

« Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir, et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès... »

Ambroise Croizat à la tribune de l'Assemblée nationale - octobre 1950

Actualité sociale

Politique de l'emploi, les chiffres ne mentent pas !

Le président et le gouvernement ne cessent de clamer haut et fort que toutes leurs décisions politiques n'ont qu'un seul objectif, favoriser l'emploi et réduire le chômage de masse. Une nouvelle fois nous ne pouvons que faire le constat que c'est un discours de façade, pour les médias et surtout un mensonge éhonté aux citoyens de notre pays. La réalité est tout autre, il suffit de prendre les chiffres (ce sont les leurs) du projet de loi de finance pour 2019 qui va être voté d'ici la fin d'année.

-PÔLE EMPLOI. Subvention de fonctionnement de 1 372,7 M€ en 2019, soit une baisse de -5,8 % par rapport à l'an passé. Cela se traduira par une baisse en moyenne sur l'année de l'effectif salariés, 400 équivalents temps plein (qui s'ajouteront aux 7000 déjà supprimés en 10 ans). Le rôle premier de Pôle Emploi, est l'aide et l'accompagnement à la recherche d'emploi, à l'orientation professionnelle, à la formation des demandeurs d'emploi. Comment peuvent-ils remplir cette mission essentielle de service public si on leur enlève continuellement les moyens pour le faire ?

-MISSIONS LOCALES. Les crédits prévus au projet de loi de finances 2019 pour les conventions pluriannuelles d'objectifs conclues entre l'État et les missions locales s'élèvent à 197,88 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Cela représente une baisse de 4 % par rapport à 2018. A l'identique de Pôle Emploi, mais dans une dimension différente, les missions locales accompagnent et viennent en aide notamment aux jeunes sans emploi et souvent sans qualifications. Le gouvernement prône que la priorité doit être donnée à la jeunesse de notre pays, mais dans les faits, c'est plutôt la sacrifier.

-ASS. L'enveloppe consacrée à l'allocation de solidarité spécifique versée aux demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits de l'assurance chômage passe sous la barre symbolique des 2 milliards d'euros, en s'établissant à 1,9939 milliard d'euros, soit près de 16 % de moins que dans le PLF 2018. C'est simplement supprimer tout moyen de vivre à des milliers de personnes.

8,8 millions de personnes vivent déjà en dessous du

seuil de pauvreté, le président a peut-être décidé de rattraper le modèle allemand qui en compte 12 millions. Comment rechercher un emploi quand on n'a plus les moyens de se déplacer, d'acheter des timbres pour les courriers, quand on a le ventre vide, quand on n'a plus de quoi s'habiller et rester présentable...

-ACCRES. Il est programmé 34,2 M€ pour le financement de l'ASS-ACCRES (Aide aux Chômeurs Créant ou Reprenant une Entreprise), destinée à 5 865 allocataires créant ou reprenant une entreprise. L'an dernier, l'enveloppe s'élevait à 37,1 M€, soit une baisse de -7,8 %. Favoriser la création d'entreprises pour le développement du pays, nous disent-ils, alors que, dans le même temps, ils réduisent les aides à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi...

-CONTRATS AIDÉS. L'enveloppe budgétaire consacrée aux emplois aidés est fortement en baisse avec 429,72 M€ en autorisations d'engagement et 600,27 M€ en crédits de paiement, soit respectivement des baisses de -43,8 % et -58,7 %. Diviser par deux le nombre d'emplois aidés, c'est renvoyer autant de personnes au chômage mais c'est aussi mettre en difficulté des centaines d'associations qui, pour la plupart, ont une activité qui vient en remplacement de services publics supprimés. Ces mêmes services publics, qui ont recours massivement aux emplois aidés faute d'autres moyens vont encore plus se détériorer, s'éloigner du citoyen, notamment en zone rurale.

-ACTIVITÉ PARTIELLE (chômage). Le budget prévoit de cofinancer 18 millions d'heures d'activité partielle en 2019, soit 5 millions de moins qu'en 2018. Par conséquent, il est prévu une baisse de plus de 21 % du budget, qui s'établit à 88,5 M€. Là aussi, c'est purement et simplement envoyé des milliers de salariés au chômage. Les entreprises réellement en difficulté n'auront d'autre choix que de licencier, voire fermer leur entreprise, par manque d'aide au redressement de leur situation.

Oui, ça ne ment pas, les chiffres,
le président et le gouvernement, si.



POUR UNE VRAIE SECURITE SOCIALE

Les attaques contre notre système social se poursuivent à vitesse accélérée.

La frénésie avec laquelle les patrons et le pouvoir cherchent à détruire plus de 70 ans de construction sociale est terrible.

Après s'être attaqués au Code du travail et aux représentants du personnel, ils entament maintenant la déconstruction de notre Sécurité sociale, celle qui nous protège contre les aléas de la vie, que ce soit sur le plan de la santé ou de l'emploi, celle qui nous garantit de finir notre vie avec un revenu, celle qui nous accompagne lorsque notre situation familiale évolue.

Par ailleurs, Ils s'approprient à nous vendre un **système de retraite qui obligera les salariés à faire appel à des assurance privées** s'ils veulent avoir un revenu décent une fois qu'ils auront cessé leur activité.

Les 4 volets de la « Sécu » sont visés :

- ⇒ **Retraite,**
- ⇒ **Santé,**
- ⇒ **Accident de travail et Maladie professionnelle,**
- ⇒ **Famille.**

Leur objectif est double : faire en sorte que les entreprises ne participent plus au financement de la Sécurité sociale et privatiser tout ce qui peut l'être pour que cette manne financière, qui échappe depuis des décennies au capital, lui revienne enfin.

Et pour mener à bien cette « double besogne », ils ne reculent devant aucun stratagème !

Ils tentent de faire croire qu'ils améliorent le pouvoir d'achat des salariés en supprimant les cotisations sociales mais ils ne font qu'assécher un peu plus le financement de la « Sécu ». Financement qu'ils ont déjà mis à mal en exonérant les entreprises d'une grande partie des cotisations « employeurs ».

Même chose pour l'assurance chômage, où ce qui se profile est bien une gigantesque incitation à, la aussi, avoir recours à des assurances privées pour garantir un revenu en cas de perte d'emploi.

Enfin, en rendant les mutuelles et complémentaires obligatoires et en diminuant de plus en plus les remboursements via la Sécurité sociale, ils encouragent les salariés là encore à s'assurer de façon individuelle.

Et toutes ces assurances seront bien entendu financées par les seuls salariés, les entreprises n'ayant aucune obligation en la matière.

Jusqu'à quand allons-nous laisser faire !?

N'est-il pas temps de dire STOP !?

Avec la FNIC CGT les salariés doivent exiger le 100% Sécurité sociale, la fin des exonérations de cotisations pour les employeurs, le retour à une retraite à 60 ans, après 37,5 années de cotisations et une pension garantie calculée sur le dernier salaire d'activité.

Ils doivent également exiger de réelles augmentations de salaires et une véritable égalité salariale entre les femmes et les hommes, permettant ainsi de garantir le financement pérenne de notre Sécurité sociale.

Enfin le passage aux 32h est plus que jamais urgent, afin de permettre à toutes et tous de travailler et de vivre dignement.

DÈS MAINTENANT LUTTONS POUR UN AUTRE MODELE DE SOCIETE

VERITABLEMENT SOLIDAIRE